

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jessey-patenaude-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1c6b07a4721672bd65e66fc5>

Date d'obtention : 2025-03-28 18:16:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est faite pour uniformiser les interventions, agir rapidement, diminuer les risques qu'une image (ou autre) se propage ou qu'il y ait des conséquences pour la victime. Éviter le plus possible une crise au niveau médiatique et de se "piler sur les pieds" entre les services. En tant que TES, cela sert à dresser un portrait de la situation tout en se fiant à un questionnaire. Cela sert aussi à aider les intervenants tout au long de leur interventions et les supporte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'aider à prendre en charge (si ce genre de situation m'arrive) un(e) victime et à l'aider au meilleur de mes capacités tout en étant encadrer adéquatement. Cela m'apporte une certaine sécurité et devrait en apporter par le même cas à l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne surtout pas regarder les images ou autres dans leur cellulaire et à confisquer ce dernier. À l'élève en lui-même car il faut toujours penser par la bienveillance pour ce dernier (m'assurer de son bien-être). Je vais faire attention à ne pas ébruiter la situation dans laquelle la jeune personne se retrouve pour ne pas lui causer davantage de tort (éviter la diffusion des informations).